

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



67204

Conseil municipal du 17 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le dix sept mars à dix neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le treize mars par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2013 Commune et CCAS
2. Affectation des résultats 2013 Commune et CCAS
3. Compte de gestion 2013 Commune et CCAS
4. Taux des contributions directes 2014
5. Budget primitif 2014 Commune et CCAS
6. Fixation des tarifs d'occupation du domaine public : Terrasse
7. Subventions
8. Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
9. Avancement de grade : création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
10. Divers

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Raymond LEIPP, M. Roland SCHAFFNER, M. Pierre BRAUN, M. Pierre GILLERON, Mme Simone WOLFER-FREPPPEL, M. Julien GUILLON, M. Raymond SCHWEITZER, M. Bernard MARTIN, M. Alain EHRET, M. Patrick KOCH, M. Jean-Michel HENNINGER, Mme Fabienne VONTHRON, Mme Corinne DROEHNLE-BREIT, Mme Monique KLEISER, Mme Anne COUPPIE, M. Valentin RABOT

M. Julien RIEHL Melle Sabrina MARTINO sont absents.

Le conseil désigne, à l'unanimité, comme secrétaire Mme Sylvie STENGEL.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP, Maire.

Délibération N° 2014-01 : Compte Administratif 2013

M. Roland SCHAFFNER, 1er Adjoint au Maire présente le compte administratif 2013.

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2013 dont la balance se présente comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	1.650.635,67	930.764,71
Dépenses	924.515,18	1.017.240,05
Excédent	726.120,49	
Déficit		86.475,34

= Résultat de clôture excédent : 639.645,15

arrête et approuve les résultats tel que résumé ci-dessus ;

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2014-02 : Affectation des résultats 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2014 approuvant le compte administratif 2013

Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution global du budget 2013

Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître un résultat global de 639.645,15 euros

Ressortant d'un excédent de fonctionnement de 726.120,49 et d'un déficit d'investissement de 86.475,34 euros

M. le Maire propose d'affecter

- au C/ 001 déficit d'investissement	- 86.475,34 euros
- au c/1068 excédent de fonctionnement capitalisés	+528.975.34 euros
- au C/002 excédent de fonctionnement	+197.145,15 euros

Approuvée à l'unanimité

Délibération N° 2014-03 : Compte de gestion 2013

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Illkirch

Collectivité et que le compte de gestion 2013 établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 du receveur.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2014-04 : Taux des contributions directes 2014

Le Conseil Municipal décide au titre de l'année 2014 d'augmenter le taux des contributions directes de 3% soit :

- Taxe d'habitation : 7.29 %
- Taxe Foncière Bâti : 10,33 %
- Taxe Foncières non bâti : 38,88 %

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2013-05 : Budget primitif 2014

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants et L2311 à l'article L2343-2

Monsieur le Maire expose le contenu du budget primitif 2014

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2014

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	1.280.085,15	1.141.140,49
Dépenses	1.280.085,15	1.141.140,49

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2014-06 : Fixation des tarifs des droits d'occupation du domaine public : terrasse

Le Maire expose que la SARL aux DOCKS, 2 rue de la Montée à Achenheim a fait une demande pour occuper le domaine public au droit de son établissement afin d'y installer une terrasse.

Il convient toutefois de fixer un tarif pour cette occupation, il est proposé le tarif de 3 € mensuel par m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Fixe le tarif des droits d'occupation du domaine public par une terrasse non couverte et délimitée à trois euros mensuel /m2.

Décide, à titre exceptionnel, en raison des travaux de Réaménagement du centre du village, d'exonérer du paiement de ces droits en 2014 toute occupation du domaine public (terrasse non couverte et délimitée) dans le périmètre du chantier.

Approuvé à l'unanimité,

Délibération N°2014- 07 : Subventions

Subventions à la Caisse Accidents Agricoles du Bas-Rhin

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 1649.00 euros à la Caisse Accidents Agricoles du Bas-Rhin (reversement d'une partie de la location de la chasse communale).

Les crédits étant inscrits au BP 2014

Approuvée à l'unanimité

Subvention à la Chorale des jeunes

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 150,00 euros à la Chorale des Jeunes d'Achenheim.

Les crédits étant inscrits au BP 2014

Approuvée à l'unanimité

Subvention à l'Association « Aide aux handicapés moteurs »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150.00 euros à l'Association « Aide aux handicapés Moteurs » ;

Les crédits étant inscrits au BP 2014

Approuvée à l'unanimité

Participation au frais de scolarisation

Vu la demande de participation de la commune aux frais de scolarisation 2013/2014 à l'école Joie de Vivre à Strasbourg d'un enfant domicilié à Achenheim, pour des raisons médicales liées à son handicap

Vu l'article 442-5-1 du Code de l'Education

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide,

- De fixer la participation forfaitaire pour dépenses générales de scolarisation à l'école Joie de Vivre de Strasbourg pour l'année scolaire 2013/2014 à 350 €.

De verser à l'Ecole Joie de Vivre de Strasbourg la somme de 350 € pour l'inscription d'un enfant, domicilié à Achenheim et scolarisé dans leur établissement pour des raisons médicales liées à son handicap

Les crédits étant inscrits au BP 2014

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2014-08 : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le SDEA a transmis son rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le Conseil municipal doit prendre acte de ce rapport

Considérant que ce rapport est consultable à la mairie,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

PREND ACTE du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N°2014- 09 : Création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'un agent spécialisé des écoles peut prétendre, à compter du 1^{er} mai 2014, à une nomination au grade supérieur sous réserve toutefois que l'emploi correspondant existe dans la collectivité.

La commission administrative paritaire du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin se prononcera sur cette création de poste lors de sa prochaine séance.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent actuellement agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} mai 2014 :

- Un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps complet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2014.

Adoptée à l'unanimité.

Points divers :

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur travail tout au long de cette mandature et souhaite plus particulièrement remercier les adjoints Messieurs Pierre GILLERON et Pierre BRAUN pour leur implication dans la réalisation des projets de la commune.

Monsieur Valentin RABOT souhaite prendre la parole et remercier Monsieur le Maire qui en cours de mandature et dans des circonstances particulières a exercé ses fonctions dans un esprit d'ouverture ayant permis à chacun de s'exprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

Le Président de séance,

Raymond LEIPP



La secrétaire de séance,

Sylvie STENGEL

